

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 27/11/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/12/2012

Délibération n° D-2012-512

Débat d'Orientations Développement Durable - Année 2012

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Patrick DELAUNAY

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Nicolle GRAVAT, ayant donné pouvoir à Madame Virginie LEONARD, Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD

Direction de Projet Agenda 21

**Débat d'Orientations Développement Durable -
Année 2012**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal – Débat d'orientations développement durable.

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 14 mai 2012, approuvant le plan d'actions 2012-2015 de son agenda 21 pour mettre en œuvre la stratégie niortaise de développement durable.

Depuis 2008, la Ville de Niort s'est engagée dans une démarche novatrice de débat d'orientations écologiques, rendez-vous annuel qui ouvre un espace d'échanges sur l'orientation de nos politiques en matière d'écologie.

Parallèlement, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un « Rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales » préalablement au débat d'orientations budgétaires.

Outre la prise en compte des finalités du développement durable dans les actions conduites et les politiques menées par la Ville de Niort, le rapport fait état de l'intégration des 5 éléments déterminants du développement durable dans la construction des projets menés par la Ville de Niort, à savoir : l'organisation du pilotage, la participation des acteurs, la transversalité de la démarche, l'évaluation, la stratégie d'amélioration continue.

Le rapport sert de support au débat d'orientations développement durable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations développement durable 2012 ;
- entériner le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Niort pour l'année 2012.

Le Conseil municipal a pris acte du débat d'orientations développement durable - Année 2012

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD